



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE ENFANTS
2023/2024

15, rue A. Coutillard – 56260 Larmor-Plage – Tel : 02.97.33.65.28 – asca-larmor-plage@wanadoo.fr

Mme Mr Mlle **Date de naissance :**

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE :

VILLE :

TEL FIXE : **PORTABLE :**

Tout changement d'adresse et (ou) de téléphone doit être signalé au bureau

EMAIL :

Pour recevoir des informations, absences professeurs, changements de salle, etc

Merci d'écrire lisiblement.

ACTIVITES CHOISIES	Jour	Heure	Tarif /An	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre

	Règlement	Espèces	Carte bancaire	Chèques Vacances ANCV	Chèque N°	Nom banque	PASS' SPORT 50 €	Forfait Passion 45 € (CAF)
Adhésion	24 €							
1 ^{er} trimestre								
2 ^{ème} trimestre								
3 ^{ème} trimestre								
TOTAL								

Voulez-vous une attestation pour votre comité d'entreprise ? Oui non

Signature au dos

Parent 1	Parent 2
NOM :	NOM :
PRENOM :	PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
.....
VILLE :	VILLE :
TEL FIXE :	TEL FIXE :
PORTABLE :	PORTABLE :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur, Madame, (Responsable légal) :

- autorise l'ASCA à filmer ou photographier mon enfant lors d'activités et à utiliser ces images exclusivement pour des présentations, diffusions d'information (plaquette, exposition, site internet.)
- Décharge L'ASCA de toute responsabilité en cas d'accident en dehors des heures et lieu où se déroulent les activités.

INFORMATIONS ET CONSIGNES

- ☞ L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels dans les locaux.
- ☞ Aucune personne extérieure ne sera admise dans les cours sans y être invitée.
- ☞ Condition de remboursement de l'activité:

Elle a lieu, **dans un délai maximum d'1 mois**, sur présentation de justificatif pour cause maladie ou mutation professionnelle ou de déménagement.

L'adhésion reste acquise à l'ASCA.

ASSURANCE

J'atteste sur l'honneur avoir une assurance « responsabilité civile »

L'adhésion valide la garantie de notre assurance pour l'activité exercée.

L'assureur de l'ASCA, au titre de la responsabilité civile lié à la vie associative est :

Assurances MMA, contrat N°113924931, agence C. GUEHENNEUX- B. COSSEC, 67 rue St Anne,
BP 75, PLOEMEUR Cedex.

En cas d'accident, il appartient à l'adhérent de le déclarer à son assureur qui le cas échéant se rapprochera de celui de l'ASCA.

Signature

Larmor-Plage, le :